



Changement titulaire carte grise suite décès

Par **Soussouille**, le **21/02/2023** à **18:11**

Bonjour,

L'épouse de mon père est malheureusement décédée il y a une dizaine de jours et nous en sommes aux démarches compliquées des papiers à mettre à jour.

Une de leurs voitures était à son nom. Mon père est cotitulaire sur la carte grise. Doit il faire une modification ou peut il l'utiliser librement comme cela ?

Sinon comment faire pour que mon père puisse devenir titulaire de sa carte grise ? Je ne trouve pas de rubriques appropriées sur le site ANTS.

Merci pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **21/02/2023** à **18:28**

Bonjour

Le certificat étant aux deux noms, il peut utiliser le véhicule,.

Si les cotitulaires sont mariés sous le régime de la communauté des biens ou pacsés, l'époux survivant doit procéder à un changement d'état matrimonial du certificat d'immatriculation.

Rendez vous sur le site de l'ANTS.

Par **youris**, le **21/02/2023** à **20:21**

bonjour,

voir ce lien :

[carte grise : hériter d'un véhicule en France](#)

salutations

Par **Soussouille**, le **21/02/2023** à **21:37**

Merci beaucoup !